

RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE DE DONNS ET DE COMMANDITES

ENGAGEMENT SOCIAL

Résumé de la politique de dons et de commandites

Engagement social

Promutuel Assurance du Lac au Fleuve s'identifie à de multiples initiatives qui témoignent de ses valeurs mutualistes et qui s'harmonisent à sa vision d'entreprise responsable fortement impliquée dans son milieu. Cet engagement a notamment pour objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des collectivités, et s'avère être à l'appui de programmes communautaires et de projets d'envergure qui contribuent à un bien-être collectif.

Une politique a été adoptée afin d'assurer une saine gestion des demandes de dons et de commandites. Celle-ci permet de guider nos choix, de garantir le respect de nos valeurs, d'assurer un traitement objectif et équitable des demandes et d'optimiser les montants alloués.

Créneaux d'intervention

En raison de leur impact important au sein de nos communautés, les causes issues des créneaux d'intervention suivants ont été retenues par Promutuel Assurance du Lac au Fleuve :

- Santé – social – communautaire;
- Éducation – jeunesse;
- Relève agricole;
- Développement économique;
- Environnement;
- Prévention.

Critères d'admissibilité :

- **OBLIGATOIRE** : Avoir rempli le formulaire de demande de partenariat;
- Les demandes doivent correspondre aux valeurs de Promutuel Assurance du Lac au Fleuve, soit la solidarité, la coopération, l'intégrité et la collaboration;
- Détenir le statut d'organisme sans but lucratif ou posséder un numéro d'organisme de bienfaisance (pour une demande de don);
- Œuvrer dans les créneaux encouragés par Promutuel Assurance du Lac au Fleuve;
- Présenter un projet structurant pour la communauté répondant à un besoin collectif.

Exclusions

Promutuel Assurance du Lac au Fleuve est sensible à l'importance de tous les projets qui lui sont soumis et reconnaît leur raison d'être. Toutefois, aucun don et aucune commandite ne seront attribués dans les situations suivantes :

- Fondations privées ou organisations politiques et religieuses;
- Projets personnels;
- Stages, voyages et projets parascolaires;
- Activité ou événement qui ne rejoint pas la clientèle de Promutuel Assurance du Lac au Fleuve ou qui est en contradiction avec l'image ou les valeurs de la Société mutuelle;
- Demande de commandite dont le projet, l'activité ou l'événement rejoint une faible partie de la population;
- Demande de contribution émise d'un organisme œuvrant à l'extérieur du territoire couvert par la mutuelle ou dans le but de financer un projet, une activité ou un événement qui a lieu à l'extérieur du territoire couvert par Promutuel Assurance du Lac au Fleuve;
- Toute demande de contribution **reçue à la dernière minute.**

Dépôt d'une demande

Par souci pour l'environnement, seules les demandes reçues par le biais du formulaire en ligne seront acceptées :

- Une (1) seule contribution est accordée à un même organisme sur une base annuelle;
- Les engagements se limitent à une période maximale de cinq (5) ans.

Le comité se réunira en février, en mai, en septembre et en novembre. Vous pouvez donc soumettre une demande **au plus tard le deuxième mardi du mois** des comités soit en février, en mai, en septembre et en novembre, et **soixante (60) jours avant** la tenue de l'événement.

Une réponse par courriel est transmise au demandeur dans un délai de deux (2) semaines suivant la date du dernier comité.